

Montreuil,  
le lundi 19 septembre 2022

**Émetteur :** Karine Ledru, Consultante/formatrice - Institut 4.10 - [kledru@institutquatredix.fr](mailto:kledru@institutquatredix.fr)  
Charlaine René-dit-Bois, Cheffe de projet formation - Ucanss - [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)

**Objet :** Offre Santé au Travail - Module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène »

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement du module de formation « Mener un entretien suite à un événement traumatogène ».

Il s'adresse aux acteurs de l'organisme amenés à accompagner un salarié confronté à un événement traumatogène survenu sur son lieu de travail ou dans son environnement personnel, comme une agression, le décès d'un collègue ..., ainsi qu'aux témoins indirects de tels événements.

Il s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord « Santé, Sécurité et Conditions de travail » du 16 novembre 2012 et des actions de prévention des risques, d'information et de formation préconisées.

Il enrichit le dispositif de formation Santé au travail Interbranche actuel et plus particulièrement la thématique dédiée à la gestion des situations difficiles qui comprend les modules suivants :

- « Gestion des incivilités et des situations difficiles » à l'attention des salariés en contact avec le public
- « Accompagner ses collaborateurs face aux situations d'incivilités et d'agression » à l'attention des managers
- « Mener des entretiens avec un salarié en mal-être au travail » à l'attention des managers.

## **1. DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DE FORMATION**

Le module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène » répond aux enjeux et finalités suivants :

- Aider les personnes à verbaliser leurs émotions suite à un événement traumatogène
- Savoir repérer les personnes en état de stress
- Mener un entretien de « defusing » individuel et collectif (en présentiel ou à distance)
- Identifier les relais existants (direction, manager, service ressources humaines, cellule d'écoute, référent santé, médecine du travail, assistante sociale, ...)
- Discerner le moment où une orientation vers des professionnels est nécessaire.

Ce module s'appuie sur une démarche connue sous l'appellation de « defusing » qui se caractérise par la conduite d'entretiens, généralement de courte durée, visant à la verbalisation immédiate des émotions, par un groupe ou une personne ayant vécu un événement traumatique.

Cette démarche est non intrusive, c'est à dire que le vécu de l'événement doit être rapporté par la personne dans un climat rassurant et bienveillant.

Ce type d'entretien est aussi l'occasion d'informer la personne et parfois son entourage, sur les symptômes susceptibles de survenir et de l'orienter vers l'accompagnement adéquat (social, ...).

## 2. PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS

Ce module de formation est à destination des publics suivants :

- Référents santé,
- Cadres en charge des ressources humaines,
- Managers,
- Membres du CSE - Commission Santé le cas échéant.

## 3. DURÉE ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Le module de formation se déroule sur 2 jours consécutifs en présentiel ou en distanciel.

Il s'appuie sur une variété de méthodes pédagogiques : apports théoriques, débats/questions, retours d'expériences, témoignages, exercices pratiques et/ou d'application, quiz, vidéos, mises en situation et jeux de rôle.

## 4. COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- En inter : 535 € par stagiaire
- En intra : 3 729 € par groupe

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

**Ce module bénéficie d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 40% pour l'Interbranche.**

### 2022 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2022 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant ICI

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

## 5. CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le calendrier des sessions de ce module et réalisez vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10 : ICI.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Espérant que cette formation vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD  
Directrice de la Formation Professionnelle

